



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 26 juin 2019**

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procurations : 0
Nombre de votants : 17
Votes pour : 17
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
24/05/2019

Délibération n° C 2019- 23

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant :

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK ; Messieurs, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean FRANCHI, Jean-Gabriel NAST.

Secrétaire de séance : Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), Monsieur Jacques MOINS (Directeur de la Stratégie Financière du Département) ; Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-13 du 29 mars 2018 relative au Budget Primitif 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-20 du 19 juin 2018 relative à l'approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-21 du 19 juin 2018 relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-23 du 19 juin 2018 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 juin 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Conformément aux règles de la comptabilité publique et aux articles L 1612-12, L 3241-1 et L 3312-5 du CGCT, le compte administratif de l'exercice 2018 est soumis à votre approbation.

Il fait apparaître un résultat de 4 002 859,73 € à la clôture de l'exercice. Ce résultat est conforme à celui du compte de gestion de l'exercice 2018, établi par le comptable public et soumis préalablement à l'approbation de notre assemblée.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats 2017 réalisés	1 028 882,70 €	2 989 352,70 €	4 018 235,40 €
Capitalisation (affectation) sur 2018 :	-212 926,43 €		-212 926,43 €
Solde :	815 956,27 €	2 989 352,70 €	3 805 308,97 €
<u>Résultats de l'exercice 2018</u>			
Dépenses :	17 914 866,53 €	6 029 162,33 €	23 944 028,86 €
Recettes :	17 712 204,71 €	6 429 374,91 €	24 141 579,62 €
Résultats 2018	-202 661,82 €	400 212,58 €	197 550,76 €
Résultats comptables CA 2018	613 294,45 €	3 389 565,28 €	4 002 859,73 €

Il convient de noter les points suivants sur l'exercice 2018 :

- Le résultat de fonctionnement s'établit à - 202 662 €, contre 463 558 € en 2017, portant le solde cumulé de la section à **613 294 €**, contre 815 956 € fin 2017

- Le solde de la section d'investissement est de 400 213 €, pour un résultat comptable de 3 389 565 € constaté à la clôture de l'exercice.

Le report des restes à réaliser, d'un montant de 5 158 830 € de crédits en dépenses et de 1 611 630 € en recettes, génère un résultat net cumulé en déficit de 157 635,18 €.

	Fonctionnement	Investissement	Total
<u>Restes à réaliser 2018 :</u>			
Dépenses :	- €	-5 158 830,46 €	-5 158 830,46 €
Recettes :	- €	1 611 630,00 €	1 611 630,00 €
Résultats nets 2018 :	613 294,45 €	-157 635,18 €	455 659,27 €

En fonctionnement, il y a eu en 2018, contrairement à 2017, 212 926 € d'excédent affecté en investissement, et aucune inscription ni réalisation de neutralisation des amortissements immobiliers (371 000 € en 2017), recette de fonctionnement et dépense d'investissement.

En outre, les dépenses de l'exercice, tout en restant dans les crédits votés ont été supérieures de 203 000 € aux recettes, ce qui a réduit d'autant en fin d'exercice le solde cumulé repris dès le BP 2019 pour contribuer à l'équilibre. Toutefois les dépenses réelles restent inférieures aux recettes réelles.

Les excédents cumulés sur la section de fonctionnement, fruit des importants efforts de gestion réalisés par les services lors des quatre dernières années, sont en effet repris par anticipation dès le BP pour contribuer aussi bien à l'équilibre de la section de fonctionnement, qu'au financement des programmes d'équipement.

En investissement, les dépenses de l'exercice sont inférieures de 400 000 € aux recettes, bien que le recours à l'emprunt n'ait pas été nécessaire compte tenu de la réalisation des dépenses, sachant qu'il y a un montant élevé de reports repris au BP 2019.

Dans ce contexte d'amenuisement des excédents, il convient donc d'être particulièrement vigilant sur les deux sections concernant les prévisions et les exécutions des budgets 2019 et 2020 fortes années d'investissement.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	BP+BS+DM 2018	Réalisé 2018		Variation 2017/2018
				€	%	
011	Charges à caractère général	2 555 407 €	2 945 402 €	2 770 117 €	94,05%	8,40%
012	Charges de personnel	11 582 572 €	12 055 920 €	11 813 719 €	97,99%	2,00%
65	Autres charges de gestion courante	145 691 €	184 182 €	170 774 €	92,72%	17,22%
66	Charges financières	147 121 €	156 681 €	139 813 €	89,23%	-4,97%
67	Charges exceptionnelles	13 371 €	500 €	4 799 €	959,88%	-64,11%
022	Dépenses imprévues	- €	30 000 €		0,00%	
Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)		14 444 163 €	15 372 685 €	14 899 223 €	96,92%	3,15%
042	amortissement	3 104 287 €	3 003 160 €	3 015 644 €	100,42%	-2,86%
023	Virement vers la section d'investissement					
L GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 548 450 €	18 375 845 €	17 914 867 €	97,49%	2,09%

Les dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de 455 060 €, atteignent 14 899 233 €.

Le pourcentage de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement a atteint 96,92 %, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne des taux de réalisation constatée ces trois dernières années (96,64%).

C/011 – Charges à caractère général : 2 770 117 € (+ 214 711 €, soit + 8,40 %)

Les charges à caractère général, après plusieurs années de baisse consécutives, ont augmenté légèrement en 2017 (+2,04%) puis en 2018 (+ 8,40%). Leur taux de réalisation est en hausse à 94,05%, contre 88,73% en 2017.

- Représentant un important poste de dépenses, le budget alloué aux fluides augmente de + 189 192,11 € (+ 29,58%) pour s'établir à 829 652 €. Cette forte augmentation s'explique par la hausse des dépenses en chauffage urbain (+ 18 666 €), en combustible (+ 17 926 €) mais surtout à une forte majoration des dépenses en carburant (+ 150 332 €). Cette dernière résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : une prévision au BP 2018 de 230 000 € seulement contre 275 600 € au BP 2017, la prise en compte des factures de novembre et décembre 2017 sur l'exercice 2018, l'augmentation de l'activité opérationnelle, l'allongement des évacuations et transports, la hausse des prix notamment du gasoil. La vigilance est de mise et Le Groupement des Ressources Techniques suit ce dossier de près.
- L'achat de fournitures de petit équipement reste quasiment au même niveau, s'élève à 203 622 € (+ 6 441 €, soit + 3,27 %), réparti entre les achats de pièces détachées de véhicules (178 770 €) ; de petit matériel divers (15 871 €) ; de matériel informatique (4 996 €) et de matériel de sport (3 986 €)
- La maintenance et l'entretien des biens atteignent 498 089 € (+ 8 150 €, soit + 1,66%). L'augmentation des dépenses d'entretien des véhicules de + 32 200 €, due aux changements de pneumatiques des poids lourds, est compensée par la baisse du coût d'entretien du matériel technique (- 23 111 €).
- Le financement des organismes de formation, a encore évolué cette année pour atteindre 145 598 € (+ 7 064 €, soit + 5,10%). Les formations d'officiers, auparavant financées uniquement par la cotisation à l'ENSOSP, sont devenues payantes à partir du 1^{er} janvier 2017.
- Le coût des locations immobilières représente 36 958 €, ce poste budgétaire reste stable. L'augmentation constatée est due de prise en compte de 11 mois en 2017 et de 13 en 2018.
- La signature des nouveaux marchés d'assurances fin 2017 a permis des économies de dépenses significatives de - 60 976 € (- 21,16 %), soit une dépense de 227 200 €
- Les frais de télécommunication et d'affranchissement s'établissent à 160 110 € (+ 32 174 €, soit + 25,15%) ; l'évolution est liée à de nouveaux abonnements et au passage à la fibre du CSP LONS LE SAUNIER, et à l'imputation de la remise collecte du courrier sur la ligne affranchissement.
- Le remboursement des salaires des SPV aux entreprises conventionnées avec le SDIS s'élève à 72 897 €, en augmentation de 16 576 € (29,43%).

C/012 – Frais de personnel : 11 813 719 € (+ 231 147 €, soit + 2,00 %)

Les dépenses de personnel s'établissent à 11 813 719 € pour un taux de réalisation de 97,99 % (96,60% en 2017). Celles-ci représentent 79,29 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un ratio légèrement supérieur à la moyenne de ces cinq dernières années (78,89%).

Personnel rémunéré (SPP - PATS - Contractuels - Stagiaires)

Les dépenses consacrées au personnel rémunéré ont progressé à un rythme modéré de 0,51% soit +38 480 €, atteignant 7 568 866 € (64,07 % du chapitre), bien que 3 postes de sapeurs-pompiers professionnels et 1 poste d'infirmier professionnel aient été créés. Le glissement vieillesse technicité (GVT), lié principalement à l'ancienneté des agents, génère naturellement une augmentation structurelle des rémunérations du personnel. La réforme des échelons mise en application en 2017 a néanmoins permis d'en limiter les conséquences. Ce phénomène est amplifié par la mise en place du RIFSEEP de manière rapide au sein de l'institution. En effet, ce dispositif a mis fin au principe d'augmentation du régime indemnitaire en lien

avec l'augmentation d'échelon précédemment en vigueur au sein du SDIS. Il convient toutefois de préciser qu'un effet seuil arrivera nécessairement 4 ans après sa mise en place, soit en 2022.

Certaines économies ont pu être réalisées grâce notamment aux départs d'agents : 3 en retraite et 3 pour d'autres raisons. La plupart n'ont pas été directement remplacés avant la fin de l'année, ce qui a permis de générer des économies non négligeables. Cette particularité ponctuelle ne se reproduira certainement pas en 2019 entraînant un taux de réalisation probablement supérieur. Il faut également souligner que le remplacement des départs à la retraite par des agents disposant d'une ancienneté moindre induit également des économies (effet noria).

Personnel indemnisé (SPV - Anciens)

Les indemnités versées aux SPV ont représenté 3 216 767 € en 2018, correspondant à 27,23 % des dépenses du chapitre. Malgré un nombre de sorties de secours en hausse de 6,62%, le montant des indemnités n'augmente que de 1,92 % soit + 60 669 €.

Les dépenses liées aux prestations « retraite » s'élèvent à 1 028 087 € (+ 14,73 %, soit + 131 998 €) correspond à 8,70% des dépenses du chapitre. Elles se décomposent en 3 régimes :

- régime allocations de vétérance et fidélisation (SPV partis avant janvier 2015) pour 802 656 €
- régime PFR (SPV partis entre 2005 et 2015) pour 148 023 €
- Régime NPFR (IMPALA) (SPV partis depuis janvier 2016) pour 76 757 €

L'exercice 2017 correspondait à une année de transition située entre l'arrêt de la cotisation à la CNP pour le financement de la PFR, d'un montant de 289 450 € en 2016, et le versement de la NPFR en flux direct qui a été reporté à l'année 2018. Ainsi, le financement de la NPFR 2016 et 2017 a fait l'objet d'un appel lors de l'exercice 2018.

c/65 – Autres charges de gestion courante : 170 774 € (+ 25 083 €, soit + 17,22%)

Le chapitre des "autres charges de gestion courante" augmente suite à la créance de la société ANOUKIS mise en non-valeur. Cette dépense avait fait l'objet de provision sur 2 ans.

Les subventions versées à des organismes privés (Comité des Œuvres Sociales du SDIS, Union Départementale, Spéléo Secours, Amicale de la Direction, Œuvre des Pupilles) d'un montant de 48 110 € restent stables.

c/66 – Intérêts des emprunts : 139 813 € (- 7 308 €, soit - 4.97 %)

La charge d'intérêts d'emprunts continue sa décroissance, en raison de la diminution naturelle du montant des intérêts avec le vieillissement de la dette.

c/042 – Opérations d'ordre : 3 015 644 € (- 88 644 €, soit - 2.86 %)

Ce chapitre concerne principalement la dotation aux amortissements versée à la section d'investissement pour un montant de 3 015 644 €. Celle-ci était de 3 104 287 € en 2017, signifiant que le montant des annuités d'amortissement des biens nouvellement intégrés a été inférieur à ceux des biens amortis.

2. Recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	BP+BS+DM 2018	Réalisé 2018		Variation 2017/2018
				€	%	
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	758 260 €	744 520 €	878 389 €	117,98%	15,84%
74	Contributions et participations	16 715 408 €	16 721 163 €	16 708 438 €	99,92%	-0,04%
75	Autres produits de gestion courante	4 109 €	4 200 €	4 130 €	98,32%	0,49%
013	Atténuation de charges	24 007 €	37 000 €	36 744 €	99,31%	53,06%
77	Produits exceptionnels	137 826 €	35 030 €	66 528 €	189,92%	-51,73%
78	Reprises sur amortissements et provision		17 976 €	17 976 €	100,00%	
Total recettes réelles		17 639 611 €	17 559 889 €	17 712 205 €	100,87%	0,41%
	<i>Neutralisation</i>	372 397 €	- €			-100,00%
	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	- €	815 956 €			
TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 012 008 €	18 375 845 €	17 712 205 €	96,39%	-1,66%

Les recettes réelles de fonctionnement, en augmentation de 72 594 € (soit + 0,41%), atteignent 17 712 205 €.

c/70 – Produits des services, du domaine et ventes directes : 878 389 € (+ 120 129 €, soit + 15,84%)

Après la hausse constatée en 2017 (+ 91 238 €, soit + 13,69%) ces produits ont continué à augmenter grâce à la nette hausse des recettes issues des interventions soumises à facturation, constatée en 2018 (+85 064 €, soit +13,48%).

Les recettes liées aux transports sanitaires ont encore progressé (+ 96 049 €, soit + 28,69%). A l'inverse, la facturation des interventions effectuées sur zones autoroutières a diminué de 10 707 € (- 21,68%), tout comme le remboursement des colonnes de feux de forêts, le SDIS du Jura n'ayant pas été sollicité en 2018.

Les autres recettes du chapitre correspondent à des remboursements de frais, notamment des salaires du personnel mis à disposition (4 trimestres LCL FEUVRIER), du SDIS de LA VIENNE pour la formation du LTN VANNIER, pour un montant de 137 960 € (+ 42 303 € soit + 44,22%).

Les autres prestations de services facturées par le SDIS, telles que la mise à disposition de manœuvrants à l'ENSOSP, ou encore la location à un opérateur d'un pylône de transmissions à Saint-Maur, ont représenté 24 332 € de recettes, soit 7 239 € de moins que lors du précédent exercice.

c/74 – Contributions et participations : 16 708 437 € (- 6 971 €, soit - 0,04%)

Le chapitre des contributions et participations a représenté 94,33% des recettes de fonctionnement de l'établissement, pour un montant de 16 708 437 €.

La contribution au budget du SDIS versée par le Département est restée à 7 629 548 € correspondant au niveau établi en 2015. Le montant des contributions versées par les communes et les EPCI est de 8 849 373 € est demeuré inchangé depuis 2011.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le transfert aux EPCI de la contribution au SDIS des communes se poursuit. Le montant de leur contribution est ainsi passé de 4 666 694 € répartis entre 6 EPCI compétents en 2015, à 5 566 002 € en 2016 pour 8 EPCI contributeurs, à 7 120 361 € partagés entre 12 EPCI en 2017, puis 7 756 096 € en 2018 pour 14 EPCI en 2018.

2. Recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	BP+BS+DM 2018	Réalisé 2018		Variation 2017/2018
				€	%	
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	758 260 €	744 520 €	878 389 €	117,98%	15,84%
74	Contributions et participations	16 715 408 €	16 721 163 €	16 708 438 €	99,92%	-0,04%
75	Autres produits de gestion courante	4 109 €	4 200 €	4 130 €	98,32%	0,49%
013	Atténuation de charges	24 007 €	37 000 €	36 744 €	99,31%	53,06%
77	Produits exceptionnels	137 826 €	35 030 €	66 528 €	189,92%	-51,73%
78	Reprises sur amortissements et provision		17 976 €	17 976 €	100,00%	
	Total recettes réelles	17 639 611 €	17 559 889 €	17 712 205 €	100,87%	0,41%
	Neutralisation	372 397 €	- €			-100,00%
	Excédent de fonctionnement reporté	- €	815 956 €			
TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		18 012 008 €	18 375 845 €	17 712 205 €	96,39%	-1,66%

Les recettes réelles de fonctionnement, en augmentation de 72 594 € (soit + 0,41%), atteignent 17 712 205 €.

c/70 – Produits des services, du domaine et ventes directes : 878 389 € (+ 120 129 €, soit + 15,84%)

Après la hausse constatée en 2017 (+ 91 238 €, soit + 13,69%) ces produits ont continué à augmenter grâce à la nette hausse des recettes issues des interventions soumises à facturation, constatée en 2018 (+85 064 €, soit +13,48%).

Les recettes liées aux transports sanitaires ont encore progressé (+ 96 049 €, soit + 28,69%). A l'inverse, la facturation des interventions effectuées sur zones autoroutières a diminué de 10 707 € (- 21,68%), tout comme le remboursement des colonnes de feux de forêts, le SDIS du Jura n'ayant pas été sollicité en 2018.

Les autres recettes du chapitre correspondent à des remboursements de frais, notamment des salaires du personnel mis à disposition (4 trimestres LCL FEUVRIER), du SDIS de LA VIENNE pour la formation du LTN VANNIER, pour un montant de 137 960 € (+ 42 303 € soit + 44,22%).

Les autres prestations de services facturées par le SDIS, telles que la mise à disposition de manœuvrants à l'ENSOSP, ou encore la location à un opérateur d'un pylône de transmissions à Saint-Maur, ont représenté 24 332 € de recettes, soit 7 239 € de moins que lors du précédent exercice.

c/74 – Contributions et participations : 16 708 437 € (- 6 971 €, soit - 0,04%)

Le chapitre des contributions et participations a représenté 94,33% des recettes de fonctionnement de l'établissement, pour un montant de 16 708 437 €.

La contribution au budget du SDIS versée par le Département est restée à 7 629 548 € correspondant au niveau établi en 2015. Le montant des contributions versées par les communes et les EPCI est de 8 849 373 € est demeuré inchangé depuis 2011.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le transfert aux EPCI de la contribution au SDIS des communes se poursuit. Le montant de leur contribution est ainsi passé de 4 666 694 € répartis entre 6 EPCI compétents en 2015, à 5 566 002 € en 2016 pour 8 EPCI contributeurs, à 7 120 361 € partagés entre 12 EPCI en 2017, puis 7 756 096 € en 2018 pour 14 EPCI en 2018.

CONTRIBUTIONS	2016		2017		2018	
	€	%	€	%	€	%
Département	7 829 548	46,94%	7 629 548	46,30%	7 629 548	46,30%
Communes / EPCI	8 849 373	53,06%	8 847 849	53,70%	8 849 373	53,70%
<i>dont Communes</i>	3 283 371	19,69%	1 727 488	10,48%	1 093 277	6,63%
<i>dont EPCI</i>	5 566 002	33,37%	7 120 361	43,21%	7 756 096	47,07%
TOTAL	16 678 921	100,00%	16 477 397	100,00%	16 478 921	100,00%

Le chapitre se compose également du remboursement en annuités des intérêts des emprunts financés par le Département. En baisse de 7,05 %, celui-ci s'établit à 96 583 €, contre 103 871 € en 2017, profitant de la diminution du capital restant dû et de l'orientation favorable des taux interbancaires appliqués à certains emprunts à taux révisables.

Enfin, un certain nombre de communes versent au SDIS une participation à la construction de casernes, via le remboursement en annuités d'emprunt, pour un montant de 119 238 €. Établi selon un tableau d'amortissement fixe, le montant des participations des communes était de 119 572 € en 2017.

c/77 – Produits exceptionnels : 66 528€ (- 71 298 €, soit - 51,73%)

Le chapitre des produits exceptionnels a subi une baisse significative des cessions d'immobilisation, notamment des ventes de véhicules, qui ont atteint 13 301 €, contre 72 825 € l'année passée.

Les autres recettes du chapitre se composent des pénalités de retard des marchés (4 752 €), des dommages et intérêts en exécution de jugements (4 074 €), des annulations de mandats sur exercices antérieurs (9 592 €) ainsi que des indemnités de sinistres versées par les sociétés d'assurance (28 901 €).

c/013 – Atténuation de charges : 36 744 € (+ 12 737 €, soit + 53,06 %)

Les atténuations de charges ont concerné une régularisation des cotisations versées en 2017 à la MNSP pour la protection sociale des SPV (convention de gestion), pour 17 136 €, ainsi que des remboursements de charges sociales pour 3 774 €.

Les recettes de ce chapitre ont enregistré une augmentation de 53,06 % par rapport à 2017, notamment en raison de la reprise des remboursements du supplément familial de traitement par le Fonds National de Compensation, pour 15 834 € selon un système de péréquation avec calcul annuel.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	BP+BS+DM 2018	Réalisé 2018		Variation 2017/2018
				€	%	
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €			
13	Subventions d'investissement	12 654 €				
16	Emprunts et dettes assimilées	482 273 €	546 503 €	482 038 €	88,20%	-0,05%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	452 255 €	1 162 240 €	624 807 €	53,76%	38,15%
204	Subventions d'équipement versées	- €	278 500 €	52 320 €	18,79%	
21	Immobilisations corporelles	1 943 094 €	4 518 920 €	2 286 070 €	50,59%	17,65%
23	Immobilisations en cours	257 229 €	3 605 738 €	1 331 205 €	36,92%	417,52%
020	Dépenses imprévues	- €	99 477 €		0,00%	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		3 147 506 €	10 211 378 €	4 776 439 €	46,78%	51,75%
040	Neutralisation	372 397 €				
	<i>dont Quote-part des subventions transf</i>	1 397 €				
041	Opérations Patrimoniales		1 430 136 €	1 252 723 €		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		372 397 €	1 430 136 €	1 252 723 €	87,59%	236,39%
TOTAL GENERAL- DEPENSES D'INVESTISSEME		3 519 903 €	11 641 514 €	6 029 162 €	51,79%	71,29%

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'établit à 4 776 439 €, soit une augmentation de 51,75%.

Le taux de réalisation est de 46,78 % (48,04 % en 2017 ; 32,73% en 2016 ; 78,09% en 2015). Ce ratio s'explique par la faible consommation des crédits liés aux opérations CIS ORCHAMPS/CHAUX (7,66 %), CIS LES ROUSSES (5,48%) et le CIS ARBOIS (0 %) ainsi que des achats de matériels roulants (41,85%).

c/13- Subventions d'investissement : 0 € (- 12 654 €)

Il s'agissait d'une subvention d'investissement d'État perçue par le SDIS en 2017, maître d'ouvrage du CIS de LA MARRE, et reversée à la commune de LA MARRE dans le cadre de l'ex réserve parlementaire.

c/16- Emprunts et dettes assimilés : 482 038 € (soit - 235 €, soit - 0,05%)

Ce chapitre concerne le remboursement du capital des différents emprunts en cours. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2018 c'est pourquoi celui-ci reste stable à 482 038 €.

c/20- Immobilisations incorporelles : 624 807 € (soit +172 552 €, soit +38,15 %)

Les immobilisations incorporelles sont en hausse en raison :

- d'une part de l'augmentation des frais d'études (+ 233 655 €), notamment générée par le lancement des projets de construction du CISLONS/POLE LOGISTIQUE(+ 283 982 €), et à contrario la fin des paiement des travaux du CIS DOLE en 2017 (-61 134€)
- d'autre part de la baisse des droits de licences (- 61 102 €), conséquence de l'acquisition du nouveau logiciel ANTIBIA en 2017 (102 603 €).

c/204 – Subventions d'équipement versées: 52 320 € (0 € en 2017)

Les subventions d'équipement concernent la réhabilitation du CIS CLAIRVAUX-LES-LACS (40 000 €) ainsi que la construction du CIS LES ROUSSES (12 320 €).

c/21 – Immobilisations corporelles : 2 286 070 € (+ 342 976 €, soit + 17,65 %)

La hausse de 17,65% des immobilisations corporelles provient essentiellement de l'augmentation des achats d'autres matériels d'incendie et de secours (hors habillement) (+ 55 764 €) et en véhicules (+ 400 995 €). Pour mémoire, les achats de véhicules ont été réalisés ainsi :

- 52 377 € au titre de l'exécution du programme d'équipement 2016, mais réalisé en 2018, comprenant l'achat de 1 VLHR et 1 VLTU ;
- 1 082 625 € au titre de l'exécution du programme d'équipement 2017, correspondant à l'achat de 4 VSAV, 1 VSMPHR, 1 VSR, 1 FPT, 1 CCR ;
- 229 942 € au titre de l'exécution du programme 2018, correspondant à l'achat de 2 BLS, 1 VLHR et 1 VLOG ;

Les dépenses liées à la construction ou la rénovation de bâtiments publics (+ 15 600 €), ainsi qu'à l'agencement de terrains (+ 54 710 €) correspondent à l'aménagement du plateau technique à CHAMPAGNOLE contribuent également à la hausse des immobilisations corporelles.

A l'inverse, une baisse significative des dépenses est observée sur les articles suivants :

- - 46 644 € en petits travaux immobiliers dans les CIS (hors AP), soit -33,85% ;
- - 60 027 € en autres matériels et outillages techniques, soit - 27,56% ;
- - 114 046 € en matériels informatiques, soit - 52,80% suite aux acquisitions faites en 2017 ;

Les dépenses d'habillement s'élèvent à 240 266 € (+ 42 643 €). Les deux plans de dotations pluriannuels lancés en 2016 se poursuivent, comprenant :

- le renouvellement des casques F1 SF par les casques F1 XF de couleur jaune : achat de 110 casques pour un montant de 32 991€ ;
- La dotation en blousons coupe-vent (softs shell) : achat de 219 blousons pour un montant de 17 544 €.

Il a été également consacré 9 493 € pour l'équipement des JSP.

c/23 – Immobilisations en cours : 1 331 205 € (+1 073 996 €, soit + 417,52 %)

Le chapitre des immobilisations en cours s'établit à 1 331 205 €. Cette importante augmentation est due principalement auxancements des travaux de construction du CIS LONS LE SAUNIER/POLE LOGISTIQUE (577 622 €) et du CIS LES COMBES (558 602€), ainsi que de l'acquisition d'un simulateur feu pour le caisson bois (145 903 €).

2. Recettes d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2017	BP+BS+DM 2018	Réalisé 2018		Variation 2017/2018
				€	%	
10	Dotations, fonds divers et réserves	469 344 €	390 000 €	611 134 €	156,70%	30,21%
13	Subventions d'investissement	676 634 €	1 942 309 €	1 544 115 €	79,50%	128,21%
16	Emprunts et dettes assimilées		1 611 630 €	- €	0,00%	
21	Immobilisations corporelles	5 084 €		5 760 €		13,31%
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €	62 000 €		0,00%	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		1 151 061 €	4 005 939 €	2 161 008 €	53,95%	87,74%
040	Opérations d'ordre entre sections	3 086 311 €	3 003 160 €	3 015 644 €	100,42%	-2,29%
041	opérations patrimoniales		1 430 136 €	1 252 723 €	87,59%	
021	virement de la section de fonctionnement					
1068	excédent de fonctionnement capitalisé		212 926 €		0,00%	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		3 086 311 €	4 646 222 €	4 268 366 €	91,87%	38,30%
TOTAL GENERAL - RECETTE D'INVESTISSEMENT		4 237 373 €	8 652 161 €	6 429 375 €	74,31%	51,73%

c/10 – Dotations, fonds divers et réserves : 611 134 € (+ 141 739 €, soit + 30,21%)

Ce chapitre se compose, des recettes issues du FCTVA versées par l'État qui ont diminuées de 15,16% (soit - 71 137 €) pour s'établir à 398 207 €, en raison de la baisse des dépenses d'investissement éligibles. L'affectation d'une partie (212 926 €) des excédents de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2017 (1 028 883 €), à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement explique le total 2018 du chapitre.

c/13 – Subventions d'investissement : 1 544 115 € (+ 867 481 €, soit + 128,21 %)

Ce chapitre correspond aux subventions versées par le Département et les communes pour la construction de casernes. Celui-ci s'élève à 1 544 115 € et comprend :

- les remboursements par le Département du capital des emprunts pour le financement des constructions des casernes de ST-CLAUDE, MONT-SUR-MONNET, VIRY, THERVAY, CHAMPAGNOLE et DOLE, pour un montant de 245 664 € et d'une subvention exceptionnelle de 197 000 € pour solder l'opération VILLENEUVE SOUS PYMONT ;
- les subventions en capital versées par les communes co-financeurs de la construction des COMBES (113 333 €), ANDELOT (3 872 €), et LONS LE SAUNIER/POLE LOGISTIQUE (16 238 €) et par ECLA (770 641 €) qui a aussi participé au solde de l'opération VILLENEUVE SOUS PYMONT à hauteur de 197 000 €.

c/040 - Opérations d'ordre entre sections : 3 015 644 € (- 70 668 €, soit - 2,29%)

Ce chapitre concerne essentiellement le transfert de la dotation aux amortissements de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour la somme de 3 015 644 €.

c/041 - Opérations patrimoniales : 1 252 723 €

Ce chapitre comprend l'intégration des frais d'études et d'insertion aux chapitres 21 et 23, pour 1 252 723 € (CIS ANDELOT, CIS CHAUMERGY, CIS LONS/POLE LOGISTIQUE, CIS LES COMBES/LAMOURA)

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018.

DECISION N° C 2019-23 DU 26 JUIN 2019

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de l'exercice 2018, ci-joint.

Les annexes sont jointes à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 9 JUIL. 2019
Affiché le 12 JUIL. 2019
Publié au RAA du 2^{er} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT